Retiers

Date de publication : 20 juin 2022

COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 13 JUIN 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le lundi 13 juin 2022 à 20 heures et 30 minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 03 juin 2022 conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Thierry RESTIF, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 26
Nombre de conseiller présents : 21
Nombre de votants : 24

****

PRESENTS : M. RESTIF, Mme PÉRON, M. BLANDIN, M. LUGAND, Mme RUPIN, M. AUBRÉE, M. LE VERGER, Mme BATTEUR, Mme BLANCHARD, M. BOUÉ, M. BRÉAL, M. CARRÉ, Mme DELONGLÉE, M. DESMOTS, M. DOUARD, Mme FERRÉ, M. GUIBERT, M. LECELLIER, Mme MONHAROUL, Mme PEZON, Mme PORAS

EXCUSÉS : M. AUBIN, Mme DESFOUX, Mme LEGRAND, Mme ROLLAND, Mme THEBAULT

POUVOIRS : Mme LEGRAND donne pouvoir à Annick PÉRON
Mme ROLLAND donne pouvoir à Thierry RESTIF
Mme THEBAULT donne pouvoir à Valérie PEZON

SECRÉTAIRE : Mme Muriel FERRÉ été nommée secrétaire de séance.

Les membres du Conseil municipal reconnaissent que les convocations ont été régulières et qu'une note de synthèse était bien annexée aux convocations.

****

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal de la réunion du 09 mai 2022

Commande publique

2022-54 – Remplacement poste de refoulement - Attribution du marché de travaux

Finances locales :

2022-55 – Fongibilité des crédits budgétaires
2022-56 – Création du budget Auguste Pavie
2022-57 – Acceptation don de M. et Mme ZAGORÉOS
2022-58 – Dossier de surendettement – Effacement de dette

Domaine et Patrimoine :

2022-59 – Règlement cimetière – annulation délibération 86-19
2022-60 – Conventions de servitude au profit de Mégalis pour l'implantation d'armoires techniques
2022-61 – Convention de prêt d'une œuvre d'Edouard Mahé au Conseil Départemental 35

Fonction publique territoriale :

2022-62 – Avancement de grade et mise à jour du tableau des effectifs
2022-63 – Promotion interne et mise à jour du tableau des effectifs

Compte-rendu des décisions prises par délégation

Questions diverses

****

Monsieur Le Président ouvre la séance et soumet à l'Assemblée le PV de la réunion du 09 mai 2022, il est adopté à l'unanimité.

****

2022-54 – Commande publique – Remplacement poste de refoulement – Attribution des marchés de travaux

Le conseil municipal, par vote à l'unanimité, retient la proposition faite par la société SOGEA Ouest TP considérant la technologie innovante pour le remplacement du poste de relèvement de la rue Anatole Le Braz, pour un montant de 93 200,00€ HT (111 840€ TTC) et autorise Monsieur le Maire, ou son remplaçant, à signer le marché correspondant pour un montant ci-dessus visé, ainsi que tout avenant et/ou document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

2022-55 – Finances locales – Fongibilité des crédits budgétaires

Le conseil municipal, par vote à l'unanimité, autorise le Maire à procéder, à compter du 1er juillet 2022, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections

2022-56 – Finances Locales– Création du budget primitif Auguste Pavie

Le conseil municipal, par vote à l'unanimité, approuve la création du budget annexe du lotissement Auguste Pavie tel que présenté.

2022-57 – Finances Locales– Acceptation du don de M. et Mme ZAGOREOS

Le conseil municipal, par vote à l'unanimité, accepte le chèque de 10 000€ émis par M. ou Mme ZAGORÉOS Marine, libellé à l'ordre de la Mairie de Retiers.

2022-58 – Finances Locales– Dossier de surendettement – Effacement de dettes

Le conseil municipal, par vote à l'unanimité, accepte l'effacement de dettes pour des titres impayés de cantine/garderie de 2019 et 2020, d'un montant de 196.90€ et à imputer ces dépenses par l'émission d'un mandat au chapitre 65, compte 6542 – budget 93099.

2022-59 – Domaine et Patrimoine – Règlement cimetière – Annulation délibération 86-19

Le conseil municipal, par vote à l'unanimité, annule la délibération 86-19 du 12 novembre 2019 relative à la modification de l'article 2 du règlement du cimetière qui suspendait jusqu'à nouvel ordre l'attribution par anticipation de terrains concédés dans l'ancien cimetière, cela afin de tenir compte du nombre limité de terrains disponibles dans ce cimetière dit « du centre ».

2022-60 – Domaine et Patrimoine – Convention de servitude au profit de Megalis pour l'implantation d'armoires techniques

Le conseil municipal, par vote à l'unanimité, valide les termes des conventions de servitude au profit de Mégalis pour l'implantation d'armoires techniques 3 rue des Goélands, Rue Victor Hugo (en face du n°21), 26 Bellevue, Le Reuf et 25 rue Jean Mermoz. Il autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions ainsi que toute pièce ou document nécessaire à son exécution,

Retiers

2022-61 – Domaine et Patrimoine – Convention de prêt d'une œuvre d'Edouard Mahé au Conseil Départemental 35

Le conseil municipal, par vote à l'unanimité, approuve les termes de la convention de prêt de l'œuvre d'Edouard Mahé *Le pont du rachapt, Marcillé Robert* de la commune de Retiers aux Archives départementales d'Ille et Vilaine

2022-62 – Fonction publique territoriale – Avancement de grade et mise à jour du tableau des effectifs

Le conseil municipal, par vote à l'unanimité, décide de créer 4 postes pour pouvoir nommer les agents sur leurs nouveaux grades, suite aux avancements de grade et décide de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

2022-63 – Fonction publique territoriale – Promotion interne et mise à jour du tableau des effectifs

Le conseil municipal, par vote à l'unanimité, décide de créer 1 poste d'agent de maîtrise pour pouvoir nommer 1 agent suite à la promotion interne.

Compte-rendu des décisions prises par délégation

➢ Déclarations d'intention d'aliéner :

Une décision de non-préemption a été prise à l'occasion des cessions des parcelles :

- Section AB n°278 sise 46 rue du Maréchal Foch appartenant à M. Patrick BOUGET (décision n°2022-29U)
- Section AC n°483 sise 2 rue Jules Verne appartenant à M. Denis BROSSAULT (décision n°2022-30U)
- Section ZI n°374 sise 1 Impasse Jean Bart appartenant à M. Alban CANNECU et Mme Isabelle DEROISNE (décision n°2022-31U)
- Section AB n°766 sise 15 rue du Docteur Laennec appartenant à M. MARION et Mme FLEURET (décision n°2022-37U)

➢ Commande publique :

- Passation d'un marché pour une étude d'un schéma multimodal de circulation avec le groupement conjoint avec mandataire solidaire ADEPE sis 26 avenue Henri Fréville à Rennes et METAVISION sis 3 rue de Brosses à Nantes pour un montant de 36 940€ HT (décision n°2022-32MP)
- Passation d'un marché de travaux d'aménagement du parking de la Maison de santé avec l'entreprise Nupied TP située ZA La garenne à la Guerche de Bretagne, pour une montant de 51 522,40€ HT (décision n°2022-35MP)

➢ Louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans :

- Mise à disposition du Fablab du pôle Jeunesse, par la Commune de Retiers à Roche aux Fées Communauté, à titre gracieux, à compter du 1er mai 2022, pour une durée de 3 ans (décision n°2022-33DP)
- Résiliation au 31 décembre 2022, du bail conclu le 19 mars 2013, entre la société Locaposte et la commune de Retiers, sans indemnité de part et d'autre, conformément au protocole de résiliation anticipée (décision n°2022-34DP)

➢ Assurance – Encaissement indemnités de sinistre :

- Le chèque de la MAIF du 11 mai 2022 d'une valeur de 34.12€ correspondant au remboursement d'un sinistre intervenu le 28 février 2022 sur l'îlot de la rue Maréchal Foch par un véhicule identifié, sera encaissé (décision n°2022-36A)

- Cimetière

- Concession n°1875 pour une durée de 30 ans
- Concession n°1876 pour une durée de 15 ans
- Concession n°1877 pour une durée de 30 ans

Questions diverses

➢ M. BOUÉ demande quel est le devenir du bâtiment de la Poste ?
M. le Maire explique que ce point sera à travailler d'ici la fin de l'année. Il y a plusieurs sollicitations de besoins en locaux ; également, le CCAS porte actuellement une réflexion d'épicerie sociale et solidaire en phase d'étude de faisabilité.
Mme MONHAROUL remarque que ce bâtiment pourrait être destiné à 1 logement d'urgence. M. le Maire explique qu'il y en a 4 sur le territoire, dont 1 sur Retiers que la commune loue à Néotoa.

➢ La boite aux lettres place de l'Eglise est mal positionnée. Un RDV est prévu mercredi 15 juin pour échanger avec La Poste

➢ Mme RUPIN explique que la CTG (convention territoriale globale) a pris le relai du contrat enfance jeunesse (CEJ).
Parallèlement, dans le cadre du renouvellement de sa Convention d'Objectifs, la MSA propose une nouvelle offre aux territoires ruraux : « Grandir en Milieu Rural ».
Ce soutien financier sera versé directement à l'EPCI (Retiers ne recevra plus les 5000€ qu'elle percevait). Ainsi 15 000€ seront attribués à Roche aux Fées Communauté. Cette somme sera fléchée sur le poste lié à l'ouverture du Fablab de Retiers.
Dans les prochaines années cette somme sera dédiée aux LAEP (lieu d'accueil enfant parent)

A Retiers, le 20 juin 2022

Le Maire,
Thierry RESTIF

MAIRIE DE RETIERS (Ille-et-Vilaine)